

CIKELA

Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°49, Septembre 2010



**Assemblée
Permanente des
Chambres d'
Agriculture du
Mali**

SOMMAIRE

- Foire du cinquantenaire du Mali, du 20 septembre au 03 octobre 2010
- Formation des élus et cadres de la région de Mopti sur la Mise en marché des produits Agricoles, du 05 au 08 octobre 2010 ;
- Conférence transfrontalière Mali- Sénégal, les 27 et 28 novembre 2010 à Kayes.
-

Foire du Cinquantenaire du Mali, du 20 septembre au 03 octobre 2010

Du 20 septembre au 03 octobre 2010, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali (APCMM), regroupés au sein de l'Union des Chambres Consulaires du Mali (UCCM) ont organisé la Foire du cinquantenaire du Mali au Parc des Expositions de Bamako.

Cette manifestation est une contribution des institutions consulaires du Mali aux festivités du cinquantenaire de l'accession du Mali à la souveraineté internationale.

La cérémonie d'inauguration officielle de cette foire a eu lieu le 25 septembre sous la présidence du Président de la République Son Excellence Amadou Toumani TOURE.

Cette cérémonie a enregistré la participation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de plusieurs membres du gouvernement, des

présidents des institutions de la République, des membres du corps diplomatique, des représentants des partenaires techniques et financiers, des présidents des trois chambres consulaires et de plusieurs personnalités du monde des affaires.

Elle a été marquée par trois interventions :

- Le mot de bienvenue du Maire de la commune V du District de Bamako ;
- Le porte-parole des trois organisateurs, à travers le Président de la CCIM ;
- Le discours d'ouverture du ministre des investissements, du commerce et de l'industrie.

Après la cérémonie d'ouverture, le Président de la République a procédé à la coupure du ruban symbolique et une visite guidée des stands.

La foire a enregistré plus de 250 exposants et les produits ont porté essentiellement sur l'Agriculture, l'agroalimentaire, le matériel agricole, les services portuaires, les concessionnaires de véhicules, l'électroménager, les Banques et Etablissements financiers, les assurances, les Industries de tissus imprimés, le commerce général, les produits artisanaux, les Menuiseries de bois, les équipements, etc.

A l'issue de sa visite, le Président de la République a encouragé les opérateurs économiques à plus d'efforts pour améliorer la qualité des produits en ces termes : «Notre secteur privé dispose suffisamment d'atouts et de potentialités pour jouer sa partition dans l'équilibre social et servir de vecteur pour une croissance forte capable d'améliorer substantiellement les conditions de vie de la population.

Il ne suffit donc plus, pour nos entreprises de se contenter de produire pour le marché local mais elles doivent devenir plus agressives pour conquérir les marchés sous-régionaux, régionaux et internationaux ».

Formation des élus et cadres de la région de Mopti sur la Mise en marché des produits Agricoles

Du 05 au 08 octobre 2010 se sont tenues dans les locaux du Stade Barema BOCOUM de Mopti deux sessions de formation sur la Mise en marché des produits Agricoles.

La première formation s'est tenue du 05 au 06 octobre 2010 et a concerné les élus et la deuxième du 07 au 08 octobre 2010 à l'attention des cadres de la Chambre Régionale d'Agriculture de Mopti.

Les sessions ont été organisées par la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) de Mopti sur un financement du Programme d'Appui au Secteur Agricole au Mali (PASAM). Elles ont enregistré la participation de 27 élus et de 30 cadres (voir liste des participants en annexe).

Les sessions avaient pour objectifs de :

- ✓ Renforcer les capacités des élus et cadres de la Chambre Régionale d'Agriculture de Mopti sur la mise en marché collective des produits Agricoles;
- ✓ Partager les expériences Québécoises en s'inspirant de l'Union des Producteurs Agricoles et de la loi sur la mise en marché des produits agricoles du Québec;
- ✓ Discuter des perspectives sur la mise en marché collective des produits Agricoles du Mali.

Les sessions ont été animées par les deux formateurs nationaux du Réseau des Chambres d'Agriculture du Mali sur la mise en marché des produits Agricoles. Il s'agit de M. Abdoulaye N'DIAYE, Conseiller Technique à l'APCAM et M. Salif DIARRA, Secrétaire Général de la Chambre Régionale d'Agriculture de Sikasso.

La méthodologie utilisée était purement participative et basée sur :

- des exposés des formateurs ;
- des travaux en atelier ;
- des exercices pratiques;
- des échanges interactifs qui ont permis de prendre en compte les préoccupations des participants.

Le contenu de l'atelier était articulé autour des points ci-après

Réflexion sur l'organisation de mise en marché collective des produits Agricoles à partir d'un exemple :

- Projection du document « Une terre riche d'histoire » et présentation Power Point sur l'historique de l'UPA-DI et de la mise en marché des produits Agricoles
- Echanges sur une organisation/expérience de mise en marché des produits Agricoles au Mali
- Etapes de la mise en marché des produits Agricoles
- Projection du document « Bourse aux céréales 2010 »
- Conditions de réussite de la mise en marché : Atelier sur l'analyse des conditions et présentation.

Analyse de l'encadrement législatif

- Québec : loi sur la mise en marché des produits Agricoles alimentaires et de la pêche;
- Mali : Loi d'Orientation Agricole

Pouvoir de gérer la production par les producteurs; Pouvoir de négociation des producteurs; Regard sur les perspectives au Mali.

Conférence transfrontalière Mali- Sénégal, les 27 et 28 novembre 2010 à Kayes

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La capitalisation sur le potentiel des échanges commerciaux, en particulier les produits Agricoles et d'élevage en Afrique de l'Ouest pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire exigera la réduction des coûts élevés de transactions qui caractérisent les échanges entre les pays de la sous région.

Un des objectifs du Projet pilote d'appui au développement initié par l'APCAM et le Projet de Mobilisation des Initiatives en Matière de Sécurité Alimentaire au Mali (PROMISAM/MSU) est de fournir des informations commerciales aux opérateurs économiques et d'identifier de nouvelles opportunités de marchés. Ces informations incluent les données sur les quantités et qualités des produits demandés, les conditions à remplir pour être en conformité avec les règles nationales et communautaires gouvernant le commerce et le transport sous-régionaux.

Promouvoir les échanges régionaux exige que les informations commerciales soient disponibles aux différents opérateurs économiques et que les acteurs publics permettent aux opérateurs de saisir les opportunités.

Le Projet Initiatives Intégrées pour la Croissance Economique du Mali (IICEM/USAID) a également, entre autres, pour objectif la promotion de certains produits agricoles et l'expansion de leur commerce aux plans national, sous régional et international.

Toutefois, la fluidité du commerce transfrontalier est confrontée à l'inapplication des textes (nationaux et communautaires) et à la persistance des barrières non tarifaires.

Aussi pour aplanir les difficultés et permettre la fluidité des échanges commerciaux, en particulier celui des produits de cru, la démarche de ces structures a rencontré la volonté politique exprimée des hautes autorités du Sénégal et du Mali de faire du corridor routier Bamako-Dakar, un axe vital, un corridor performant et débarrassé des tracasseries de tous genres.

Les parties maliennes et sénégalaises sont donc convenues d'une feuille de route dont la mise en œuvre sera couronnée par la Conférence transfrontalière de Kayes les 27 et 28 novembre 2010.

Objectif général :

L'objectif général de la conférence frontalière est d'améliorer le commerce entre le Mali et le Sénégal, en particulier la circulation des produits de cru. Elle vise aussi à clarifier tant au niveau des décideurs locaux que nationaux la réglementation, les procédures commerciales en vigueur en vue d'une compréhension mutuelle, entre opérateurs privés et acteurs publics concernant la fluidité des biens et des marchandises, dans l'intérêt des deux pays.

Objectifs spécifiques :

- Identifier sur le terrain, les obstacles à la circulation des marchandises et proposer des solutions pour les lever ;
- Elaborer un plan de travail pour la mise en œuvre des solutions ;
- Mettre un mécanisme de suivi-évaluation des solutions proposées ;
- Mettre un cadre de collaboration et de consultation entre les opérateurs privés et

les autorités publiques impliqués dans le commerce entre les deux pays

Participants :

Les participants à la conférence sont les acteurs concernés du secteur privé et du secteur public des deux pays. Il s'agit notamment des représentants :

- des chambres consulaires et patronales,
- des opérateurs économiques (commerçants, transporteurs, industriels et transitaires) évoluant sur l'axe,
- des services des douanes, de gendarmerie, de police, des eaux et forêts
- des structures en charge de contrôle des normes et de la qualité,
- des services vétérinaires et phytosanitaires,
- des services de transports et de routes, du commerce,
- des autorités locales frontalières ;
- les partenaires techniques et financiers

Organisation :

Un Comité d'organisation est mis en place et constituée des services techniques et des opérateurs économiques concernés par le commerce frontalier. La présidence de ce Comité est assurée par l'APCAM.

Quatre (4) groupes thématiques ont été mis en place sur :

- les produits agricoles ;
- les produits du bétail ;
- les produits industriels ;
- le transport et les infrastructures.

Le bulletin Cik€la est publié par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299
Bamako/Mali Tél : +223 20 21 87 25
Fax : +223 20 21 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM à www.apcam.org

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des commentaires, veuillez vous adresser à cikela@apcam.org

NB : Les lecteurs peuvent faire circuler ou reproduire cette publication, à condition de préciser la source.